

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 230600024-RC déposée le 20/06/2023, Mme ISSA-TOURE ROUKI, profession Spécialités de l'informatique non classes ailleurs, demeurant à et domiciliée à DIDAOURE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 45ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Froubaye, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par un rue non dénommée de 16m, à l'Ouest par la propriété de ISSA-TOURE Souradji et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité Didaourè.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600025-RC déposée le 20/06/2023, Mme FELIBIGOU N YENDOUNAME EPSE EDJEOU, profession Inspecteurs des douanes et des frontières, demeurant à et domiciliée à NON LOIN DU LYCEE D'AGOE MSON EDJEOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 21ca situé à Komah, connu sous le nom de Gouni-Laou, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété YERIMA Souley, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par la propriété DOCTEUR Yaole et à l'Ouest par la propriété ARIMIYAOU Baraka.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600026-RC déposée le 20/06/2023, M. TAKPARA FARIKOU, profession Chauffeur de taxis et conducteurs d'automobiles et de camionnettes, demeurant à et domicilié à Komah 3, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca situé à Tchalo, connu sous le nom de Tchalo - Adjorogo, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKONDO et au l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600027-RC déposée le 20/06/2023, M. BOURAIMA ABOUBAKAR, profession Agent des Douanes, demeurant à AGOE LEGBASSOKPE et domicilié à MAISON DERRIERE LES SOEURS CANNOSIENNES, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 92ca situé à Tchalo, connu sous le nom de Agbasahoudè, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété TCHALAOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600028-RC déposée le 23/06/2023, M. DJIBRILLA MAMAN DAODA, profession Directeur de société, demeurant à DJIDJOLE et domicilié à DJIDJOLE FACE A LA PHARMACIE DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11ha 53a 44ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Koudjouhoro, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné et au Nord, Sud, à l'Est et l'Ouest par la propriété AGRIGNA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600029-RC déposée le 23/06/2023, M. alikissankpeyi abdel-razak, profession Médecins, Médecins dentistes, pharmaciens et vétérinaires non classes ailleurs, demeurant à et domicilié à komah, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca situé à Didaouré, connu sous le nom de Didaouré, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété TCHABOU, au Sud par la propriété EL Hadji ISSA-TOURE Maman, à l'Est par une ruelle de 6m et à l'Ouest par la propriété ODEF.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600030-RC déposée le 23/06/2023, M. alikissankpeyi abdel-razak, profession Médecins, Médecins dentistes, pharmaciens et vétérinaires non classes ailleurs, demeurant à et domicilié à komah, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 52ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Akpaka, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété TCHABOU, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par la Rigole Akpaka et à l'Ouest par une ruelle de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.